

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-004-6
Séance du 7 mars 2023**

Adhésion au Centre Français de
l'Anticorrosion (CEFRACOR)

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au Centre Français de l'Anticorrosion (CEFRACOR),

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion au Centre Français de l'Anticorrosion (CEFRACOR) dont le siège social se situe 28 rue Saint-Dominique 75007 Paris.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 1 955,20 € HT, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER